

Statut de la femme

Des voix: Oh, oh!

M. Caccia: Comment pouvez-vous dire cela?

M. Baker (Grenville-Carleton): Tous mes amis de tous les côtés de la Chambre savent que dans une affaire de ce genre je n'ai ni l'intention ni l'habitude de faire montre de partisanerie...

Une voix: Allons donc!

M. Baker (Grenville-Carleton): ... parce que ce projet de loi intéresse les droits fondamentaux de la moitié de la population canadienne: comment cette moitié sera-t-elle traitée et considérée et sera-t-elle soumise aux mêmes lois et aux mêmes règles que l'autre moitié?

Quelle cause défend la femme canadienne cette année, et qu'elle défendra, en fait, toutes les années subséquentes? La femme canadienne recherche l'occasion de jouer un rôle complet dans les domaines social, économique et politique. Elle n'en demande pas davantage, elle ne se contentera pas de moins. Elle demande à tous les Canadiens, hommes et femmes, de réexaminer leur attitude envers la femme, et on nous demande aujourd'hui d'approuver en principe un projet de loi visant à permettre, du moins en partie, ce réexamen.

Je ne connais pas de cause qui repose sur des bases aussi solides. En effet, rares sont les causes dont on peut dire qu'elles reposent sur des principes de droits humains comme ceux qui ont été proclamés et sont appuyés dans notre propre pays et dans le monde entier sous les auspices des Nations Unies.

Au Canada, le document essentiel est le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme et la législation sur les droits de l'homme telle qu'elle figure dans nos lois et celles des provinces qui ont réalisé des progrès en ce sens. Ce projet de loi propose à la Chambre l'étude de onze recommandations supplémentaires émanant de cette commission royale: à ce seul point de vue, il est important. Mais ne nous reposons pas sur nos lauriers, car nous sommes loin d'être au bout de nos peines avec ce projet de loi. Nous pouvons néanmoins dire que nous avons progressé, même si ce progrès est minime, de manière à répondre aux attentes des femmes, qui constituent la moitié de la population, et, je l'espère, des Canadiens à l'esprit ouvert, quel que soit leur sexe.

J'avais l'intention de m'attarder quelque peu sur les principes du bill. Le ministre a eu l'amabilité de le faire dans son discours ainsi que le chef de l'opposition, M. Stanfield. Le comité aura également l'occasion de l'étudier en détail; je ne m'engagerai donc pas dans cette discussion. Quoi qu'il en soit, il y a longtemps qu'on attend des modifications à la loi.

Quoique certains puissent arguer que le gouvernement et le ministre ne peuvent être blâmés d'avoir proposé ces changements en ce moment, je maintiens avec tout le respect que je dois au ministre que lui et son gouvernement peuvent assurément être blâmés de ne pas les avoir proposés plus tôt au cours de la présente législature ou même au cours de la vingt-neuvième.

Après avoir étudié ce projet de loi, je crois pouvoir en toute justice dire au ministre que le travail du Parlement et du gouvernement en ce qui concerne la position qu'occupent les femmes dans notre société et le statut qui est le leur au sein de cette même société, est loin d'être achevé. Par exemple, je voudrais attirer l'attention de mes honorables collègues sur la position qu'occupent les femmes dans la Fonction publique du Canada. Elles commencent certes

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

à faire reconnaître leurs compétences, mais bien que représentant plus d'un tiers de l'effectif, elles sont dans l'ensemble reléguées aux travaux subalternes mal rémunérés. Ce qui ne veut pas dire que seul le gouvernement soit responsable de cet état de chose, car il a bien fait quelques efforts pour aider les femmes en leur fournissant dans une certaine mesure les moyens d'avancer et d'accéder aux postes de direction.

Il incombe sans nul doute aux femmes elles-mêmes de se préparer, en faisant des études appropriées, aux postes qu'elles désirent obtenir, et ensuite, de faire reconnaître leurs capacités à occuper ces postes. L'Alliance de la Fonction publique du Canada est favorable à ce point de vue, et je sais que l'Institut professionnel de la Fonction publique l'est aussi dans une certaine mesure. J'espère qu'avec le temps, les femmes adopteront, quant à elles, une position plus ferme au sein des organismes syndicaux. Il est à espérer qu'elles soient appelées en plus grand nombre aux bureaux de ces organismes. Elles suivaient ainsi l'exemple de M^{me} Carr et d'autres distinguées syndicalistes.

● (2050)

Je pense que dans une certaine mesure, il s'agit là d'un problème d'attitude. Je constate une certaine évolution, mais je suis persuadé que bon nombre de femmes fonctionnaires ont été aiguillées dans leur jeunesse vers les emplois traditionnellement féminins. Il y a eu sans doute très peu de foyers canadiens où l'on ait encouragé les filles à devenir avocates, médecins, ingénieurs, architectes. La mentalité change indéniablement, comme on peut le voir au rôle des facultés et des écoles supérieures. Mais il reste quand même des barrières dont seul le temps et une mentalité nouvelle auront raison.

Il ne faudrait pas croire que l'initiative de la promotion professionnelle incombe uniquement aux femmes. Dans le monde du travail, les hommes ont un rôle important à jouer à cet égard. Ils s'en acquitteront en modifiant leur comportement vis-à-vis de leur personnel féminin.

J'aimerais signaler aux députés de tous les partis représentés à la Chambre un article, plus exactement les cinq premiers articles dont parlait cet après-midi le chef de l'opposition. Cet article est intitulé «Les entreprises canadiennes ne sont pas vraiment désireuses d'offrir des chances égales aux femmes». Un sondage effectué dans l'ensemble du Canada par la Société Radio Canada auprès de 850 femmes de son personnel a donné des résultats pour le moins étonnants.

Radio-Canada a constaté que la majorité des femmes sont mécontentes de leur situation à la société; que leur condition leur cause beaucoup d'insatisfaction et que, de plus en plus, elles ont l'impression de faire face à un mur.

Les chiffres très intéressants qu'il convient de noter et qui ont été relevés par le chef de l'opposition montrent que les carrières féminines à Radio-Canada sont dominées par une majorité masculine dans une proportion de trois contre une, majorité qui détient une proportion encore plus importante des pouvoirs de prise de décisions, c'est-à-dire 93 p. 100 des postes administratifs, et dont les convictions profondes au sujet du rôle de la femme au travail diffèrent sensiblement de ceux de la femme. On s'est également rendu compte de l'existence d'un profond sentiment de frustration parce qu'il y a eu si peu de changement. En outre, les femmes sont convaincues que les hommes ne se soucient guère de leur mécontentement et de leurs préoccupations et sont vraiment peu enclins à leur offrir des chances égales.